

Compte rendu du conseil de communauté du 26 septembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 77
Nombre de votants : 89

L'an deux mille seize, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, Gilles LEVEQUE (suppléant de M. André CASSOU), Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Patrice LAURENT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZANAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Marie-Luce MUSEL, Catherine LEYGUES, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Nadine CHADES (suppléante de M. Jean-Claude MORERE), Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, André CASSOU, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Michel DARETTE (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Dominique TOUYA, Michel JESER, Véronique REMY, Gilbert AURRIAC, Bruno CIOSSÉ (pouvoir à M. François MATEOS), Sylvie MOUSQUES dit CABANOT (pouvoir à Mme Jeanne LUGA), Philippe GAUDET (pouvoir à M. Jean-Marc TERRASSE), Emmanuel HANON (pouvoir à M. Francis GRINET), Jean-Pierre HOURCLE, Fabien LARRIVIERE (pouvoir à M. Dominique LALANNE), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à Mme Encarnacion CANTON), Bernard MELIANDE (pouvoir à Mme Claire-Lise LAFOURCADE), Patrick PEYRE-POUTOU (pouvoir à Mme Bernadette PRADA), David HABIB (pouvoir à M. Jean-Simon LEBLANC), Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS (pouvoir à M. Patrice LAURENT).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

Compte rendu des décisions prises par le Président et le bureau

Monsieur le Président rend compte des décisions prises par le Bureau et par lui-même en vertu des délégations que le Conseil de communauté leur a confiées.

Rapport n° 1 : Le projet de territoire CCLLO 2030 – Adoption.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 1

Rapport n° 2 : Modification technique des statuts de la CCLLO suite à la loi NOTRe.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 2

Rapport n° 3 : Contrat local de santé (CLS) du pays Lacq Orthez Béarn des gaves 2016-2019 : approbation du programme et autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer le contrat.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 3

Rapport n° 4 : Zone Eurolacq 2 : vente du lot 9B à la société COFORA pour la création d'une plateforme logistique.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 4

Rapport n° 5 : Zone Eurolacq 2 : vente du lot 4A à la société ALTER EV.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 5

Rapport n° 6 : Autorisation de cession des murs du restaurant « Le Grill du Lac » par la société CPPL à la SCI CTB.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, par 72 voix pour, 9 voix contre et 8 abstentions, du rapport n° 6

Rapport n° 7 : Office de tourisme Cœur de Béarn : modification des statuts.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 7

Monsieur Yves SALANAVE-PÉHÉ, Président de l'office de tourisme de Lacq, Cœur de Béarn, ne prend pas part au vote.

Rapport n° 8 : Office de tourisme Cœur de Béarn : convention de partenariat et d'objectifs pour les années 2017, 2018 et 2019.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 8

Monsieur Yves SALANAVE-PÉHÉ, Président de l'office de tourisme de Lacq, Cœur de Béarn, ne prend pas part au vote.

Rapport n° 9 : Pays d'art et d'histoire Orthez Béarn des Gaves : portage du label par la communauté de communes de Lacq-Orthez suite à la dissolution du Syndicat mixte Béarn des Gaves au 01/01/2017.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 9

Rapport n° 10 : Taxe de séjour : harmonisation de la taxe sur tout le territoire de la CCLO à compter du 1er janvier 2017

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 10

Rapport n° 11 : Seconde année d'expérimentation de l'aide aux devoirs dans les activités périscolaires : convention pour le remboursement des frais de personnel par la communauté de communes de Lacq Orthez à la mairie ou au RPI dans le cadre de l'activité « remue-méninges ».

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 11

Rapport n° 12 : Logement social : proposition du règlement d'intervention en faveur du logement social public.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 12

Rapport n° 13 : Opération cœur de ville d'Orthez, phase secteur Moutète/Saint-Pierre : demande d'attribution d'une subvention dans le cadre du FSIL.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 13

Rapport n° 14 : Aménagement des abords du groupe scolaire de Montestrucq à Ozenx-Montestrucq : demande de subvention dans le cadre du contrat de territoire.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 14

Rapport n° 15 : Travaux d'aménagement de l'avenue du 8 mai à Orthez : signature d'une convention entre la ville d'Orthez, sa Régie de l'eau et de l'assainissement et la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 15

Rapport n° 16 : Collecte du mobilier : Contrat territorial à signer avec l'éco-organisme Eco-mobilier.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 16

Rapport n° 17 : Soutien aux associations pour des manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location de chapiteaux : attribution de subventions au titre de l'année 2016.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 17

Rapport n° 18 : Vie associative : modification du règlement d'intervention.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 18

Rapport n° 19 : Approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe économie.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 19

Rapport n° 20 : Vote du compte administratif 2016 - Budget annexe économie.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 20

Rapport n° 21 : Décision modificative n° 2 au budget annexe déchets 2016.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 21

Rapport n° 22 : Amortissement sur un an et neutralisation d'une subvention d'équipement concernant la zone d'activités Eurolacq 1.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 22

Rapport n° 23 : Régularisation comptable d'une avance de l'ex syndicat mixte du pays de Lacq et l'ex communauté de communes d'Arthez-de-Béarn.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 23

Rapport n° 24 : Attribution d'un complément de fonds de concours à la commune de Castetner pour l'aménagement et la mise en conformité de la salle polyvalente.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 24

Rapport n° 25 : Attribution d'un complément de fonds de concours à la commune de Lagor pour les travaux d'aménagement de la salle polyvalente.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 25

Rapport n° 26 : Révision des attributions de compensation pour l'année 2016.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 26

Rapport n° 27 : Mandat spécial donné au Président pour un déplacement au Canada et autorisation de remboursement aux frais réels pour le fonctionnaire accompagnant.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 27

Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE